## R-2 Pour une meilleure égalité des chances dans la formation!

Le 21 mai 2006, le peuple et les cantons se prononcent sur les nouvelles dispositions constitutionnelles cadre sur la formation. Ce projet remonte aux initiatives parlementaires 97.419 «Article constitutionnel sur l'éducation» de l'ancien conseiller national et camarade Hans Zbinden et 03.452 «Réforme des hautes écoles» de l'ancien conseiller aux États et camarade Gian-Reto Plattner. De tout temps, le Parti socialiste suisse a essayé de joindre les deux questions de l'harmonisation scolaire intercantonale et de l'égalité des chances dans la formation. Il ne fait dès lors aucun doute aujourd'hui que les progrès qu'il a réussi à faire intégrer aux nouvelles dispositions constitutionnelles sur la formation permettront de mettre en place de meilleures conditions pour une harmonisation entre tous les cantons. Mais dans le même temps, le parti déclare très clairement que la diminution, voire la suppression, des différences entre les cantons et entre les régions en matière scolaire ne répondent que partiellement à la question plus globale de l'égalité des chances.

Parallèlement à une commercialisation et à une internationalisation croissantes de la société, les questions de l'accès à la formation, de la qualité de celle-ci, de l'égalité des chances et de l'importance qu'elle revêt dans le marché du travail sont au centre du débat politique. Or on observe en même temps une dépolitisation rampante du domaine de la formation. Il n'y a pas que les idées de privatisation et de la pensée en fonction du marché qui se répandent. Même la réforme la plus profonde de ces dernières décennies en matière de formation, la «Réforme de Bologne» applicables aux hautes écoles, s'est réalisée quasiment sans en référer ni à la politique de la formation, ni à la législation existante. Et ceci malgré le fait que les effets indirects prévisibles de Bologne sur les autres secteurs de la formation restent encore aujourd'hui peu clairs. Cette évolution réduit de plus en plus la formation et la recherche aux seuls aspects de l'apprentissage d'une profession et de la mise en valeur économique. Il s'en est suivi que la question de base pour les socialistes du droit à la formation et à l'apprentissage d'une profession a perdu de son importance en tant que droit fondamental. Cette orientation unilatérale vers l'économie et le manque de sensibilité pour l'équité dans la formation et l'égalité des chances - sans compter les difficultés financières du moment - se font sentir jusque dans les réformes scolaires les plus modestes entreprises dans les communes et dans les cantons, le plus souvent au détriment des élèves défavorisés et issus des catégories sociales éloignées des formations longues. Eu égard à cette évolution, le PS réclame que l'on considère la formation de manière plus large et plus juste, en prenant en compte sérieusement les intérêts de toutes celles et de tous ceux que la formation intéresse, en leur qualité de personnes responsables et de citoyens et citoyennes membres d'une collectivité – et qu'on ne les considère pas seulement comme des acteurs performants et efficients du marché du travail. Le PS exige notamment qu'il y ait égalité des chances dans toutes les filières de la formation et veut en particulier les mêmes chances pour la formation professionnelle, eu égard aussi à la formation continue.

La formation n'est pas qu'une question d'information et de compétences techniques, la formation est aussi faite de composantes générales et humanistes. Ce droit doit pouvoir s'exercer indépendamment du sexe, de la provenance sociale, de la langue, de l'appartenance ethnique et des composantes psychiques et physiques des individus. Comme le démontrent plusieurs études, le système scolaire suisse, avec ses structures et ses procédures, a largement bétonné les inégalités qui existent. Il y a un lien étroit entre le milieu social et les performances scolaires. De plus, de nombreux enfants subissent plusieurs formes de handicaps scolaires. Ils sont pauvres, défavorisés socialement, ne parlent pas la langue dans laquelle se fait l'enseignement, proviennent de familles peu instruites et sont souvent sous-estimés s'agissant de leurs véritables possibilités. C'est pourquoi, à partir du nouveau consensus qui s'est établi, le PS exige maintenant des progrès tangibles et harmonisés au plan des cantons s'agissant d'améliorer l'accès aux filières de formation, surtout pour les groupes socioculturel défavorisés. Pour améliorer l'égalité des chances et créer des conditions justes pour toutes et tous, l'instrument central approprié est une

coordination nationale de la qualité de la formation, de l'enseignement et du corps enseignant. Cette harmonisation est une mesure nécessaire aussi dans l'optique de Bologne et de l'intégra-tion de la Suisse à l'espace européen de la formation.

Il faut de nouvelles règles impératives d'harmonisation notamment pour les régimes de bourses d'études, les quotas de maturité, les services d'appui et de soutien pédagogique, les aides à disposition d'élèves en crise, les tables de midi et les garderies et écoles de jour. Cette liste ne se veut pas exhaustive et il convient d'identifier et d'ajouter d'autres domaines encore. L'objectif est une meilleure coordination au sens d'une véritable harmonisation et non pas un souci d'égalitarisme ; la souveraineté scolaire reste en mains cantonales. La Suisse a toutefois besoin de standards impératifs et des moyens de les mettre en œuvre.

## Deux exemples d'effets négatifs dus à un manque d'harmonisation

- 1.) Alors que dans tel canton, il suffit d'être meilleur que le 10% des élèves les plus faibles pour avoir le droit de passer dans une classe aux exigences plus élevées, dans tel autre canton, la limite s'établit à 40%! Les différences entre les cantons sont si fortes que, pour une majorité des élèves, le canton de domicile est un facteur au moins aussi important que le pays d'origine s'agissant des chances de succès scolaire. Pour les élèves ayant des difficultés à apprendre, les différences sont encore plus importantes.
- 2.) Les différences intercantonales quant au niveau des bourses d'études peuvent parfois atteindre 400%. Un tel écart est intolérable, tant du point de vue de la politique de la formation que de celui de la politique sociale. L'étude de l'Office fédéral de la statistique parue récemment «La situation sociale des étudiantes et des étudiants en Suisse 2005» démontre en outre que l'accès aux études de troisième cycle est loin d'être ouvert à tout le monde. Celle-ci révèle que la principale source de revenu des étudiantes et des étudiants est fournie par les parents qui assurent le soutien financier de 9 étudiantes et étudiants sur 10. Le 77% des étudiantes et des étudiants exercent une activité professionnelle accessoire pendant leurs études. Le 36% ont au moins un de leurs deux parents qui a fait lui-même des études, alors que seul 9% ont des parents sans formation postérieure à l'école obligatoire. Ce sont surtout ces derniers chiffres qui montrent clairement que la situation socioculturelle des parents et partant leur situation financière est des facteurs déterminants s'agissant de l'accès aux études de troisième cycle. Des discussions portent actuellement sur la question d'augmenter les taxes d'inscription, de cours et d'examen, alors même que toujours plus d'étudiantes et d'étudiants sont contraints d'exercer une activité professionnelle à côté de leurs études, dans des conditions de vie peu claires et des plus diverses.

## Voici les exigences du Parti socialiste suisse :

- 1. Dès l'acceptation des nouvelles dispositions constitutionnelles sur la formation, les cantons doivent impérativement exécuter leur mandat d'harmonisation. C'est pourquoi le PS soutient le projet «HarmoS» de la conférence des directrices et des directeurs cantonaux de l'instruction publique, dont les éléments suivants :
  - intégration de l'école enfantine à l'école primaire
  - temps bloqués pour l'enseignement
  - structures de jour adaptées aux besoins effectifs
  - deux langues étrangères à l'école primaire
  - fixation d'objectifs d'apprentissage obligatoires à la fin de la 2<sup>ème</sup>, de la 6<sup>ème</sup> et de la 9<sup>ème</sup> année.
- 2. La Confédération doit prendre au sérieux ses nouvelles compétences constitutionnelles en matière de formation continue et les concrétiser dans une loi.
- 3. Il est impératif d'harmoniser le domaine des bourses d'étude à un niveau nettement supérieur, le minimum étant d'introduire des standards seuils au moins quant aux critères suivants : l'âge limite maximum donnant droit à une bourse d'étude, le montant et le type d'aide, une réglementation unique fixant les conditions du droit à une bourse d'étude.

- 4. Tous les niveaux des pouvoirs publics doivent augmenter leurs dépenses pour la formation.
- 5. Il faut avancer avec la répartition des points forts et la coordination dans le secteur des hautes écoles.
- 6. Il faut augmenter très fortement l'offre de places d'apprentissage en mettant en œuvre les fonds d'apprentissage par branche professionnelle tels qu'ils sont prévus dans la législation sur la formation professionnelle, selon le principe que l'entreprise formatrice reçoit une aide financière alors que l'entreprise qui ne forme pas d'apprentis cotise au fonds.